

*Catherine*, de la Rochelle à Altena; la *Concorde*, de la Rochelle à Hambourg; le *Faune*, de Charente à Hambourg, & l'*Amitié*, de la Rochelle à Hambourg, ont été en partie restitués sur serment de propriété, & en partie condamnés faute de ce serment; que le *Jeune Prince Chrétien*, de Marseille à Hambourg, a été restitué, Vaisseau & effets, sur serment de propriété; que la *Demoiselle Marguerite*, de Bordeaux à Hambourg, a été en partie restitué sur serment de propriété & en partie condamné faute de ce serment; que le *Rosier*, de Bordeaux à Hambourg, a été restitué, Vaisseau & effets sur serment de propriété; que la *Marie-Sophie*, de la Rochelle à Hambourg, a été en partie restitué, sur serment de propriété & en partie condamné faute de ce serment; que l'*Anné-Sophie*, de Bordeaux à Königsberg, a été relâché par l'Armateur même qui l'avoit pris; que le *Hop de Dantzic*, de Bordeaux à Dantzic, & le *Jeune-Jean de Petersburg*, de Bordeaux à Hambourg, ont été restitués sur serment de propriété; que le *Gregoiret de Breme*, de Bordeaux à Hambourg, a été en partie restitué sur serment de propriété, & en partie condamné faute de ce serment; que la *Jeune Catherine*, de Bordeaux à Hambourg, a été relâché par l'Armateur même qui l'avoit pris; que les *Six Sœurs*, de Lubec, de Bordeaux à Lubec, a été restitué, Vaisseau & effets, sur serment de propriété: que la *Sainte Anne*, le *Jeune Eldert* & le *Juste Henri*, tous trois de Hambourg, le premier venant de Bordeaux, le second de Rouen, & le troisième aussi de Bordeaux, ont été en partie restitués sur serment de propriété, & en partie condamnés faute de ce serment, & que l'*Elisabeth*, de Hambourg à Bordeaux, la *Demoiselle Claire*, de Hambourg à Rouen &